



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-14**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **16/02/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **10**

Nb Conseillers représentés :

Quorum : **8**

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Acquisition d'un armoire forte anti-incendie

Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin de garantir la préservation et la sécurité des archives communales, notamment les actes d'état civil qui sont des documents essentiels pour l'histoire et l'identité de notre commune, il est proposé au Conseil de procéder à l'acquisition d'une armoire forte anti-incendie.

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **4 368,50 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70,00%	3 057,00 €
Autofinancement	30,00 %	1 311,50 €
TOTAL		4 368,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE Le Maire
Claude FLORI **M. Claude FLORI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240223-DL-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024



(Handwritten signature)